



REGLEMENT INTER CENTRE DE LOISIRS

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 062-200083327-20251014-2025_16-DE



Article 1 : Description

Le Centre de loisirs est organisé et géré par le RPC de la Morinie (Agrée Jeunesse et Sports.)

Il accueille les enfants à partir de 4 ans scolarisés au RPC.

Sous réserve de places disponibles, des dérogations pourront être accordées pour l'accueil des enfants de 4 à 12 ans des communes de Saint Augustin et Théroutanne et du personnel du RPC de la Morinie.

L'équipe d'encadrement est constituée d'un directeur/ animateur et d'un animateur supplémentaire.

En fonction du nombre d'enfants inscrits, des animateurs diplômés et/ou des stagiaires en cours de formation BAFA peuvent compléter l'équipe d'animation.

Article 2 : Fonctionnement et Horaires

Le Centre de loisirs est ouvert :

- Les mercredis, tout au long de l'année scolaire
- La première semaine des vacances de toussaint, d'hiver et de printemps.

Accueil des enfants à partir de 8h00 jusqu'à 17h30.

Horaires des activités : matin de 9h à 12h ; après-midi de 14h00 à 17h30.

Déjeuner vers 12h00.

Mercredi : Accueil à la demi-journée

Pour les enfants ne venant que le matin ou ne mangeant pas au centre, les parents devront venir les chercher à 12h (possibilité de garderie entre 12h00 et 13h30).

Pour les enfants ne venant que l'après-midi, l'accueil se fait de 13h30 à 14h.

Première semaine des vacances : accueil à la journée

En cas de retard des parents/responsable légal merci de prévenir l'équipe d'animation (voir avec l'équipe d'animation pour les coordonnées)

Article 3 : Inscriptions/Informations

Un dossier d'inscription est à remplir pour l'année scolaire en cours, comprenant :

- ✓ **Le carnet de vaccination de l'enfant,**
- ✓ **L'original d'aide aux temps libres délivré par la CAF ou la MSA, comportant le numéro d'allocataire et le montant des droits pour chaque enfant.**
- ✓ **Un justificatif du quotient familial**

La réservation doit être effectuée sur la plateforme de réservation à la période choisie, en fournissant :

- ✓ **Une fiche sanitaire de liaison**
- ✓ **Le règlement.**

Annulation : Les annulations ne seront pas remboursées excepté pour motif médical. Ce remboursement sera effectué après réception d'une demande écrite (manuelle ou mail) accompagnée d'un certificat médical.

Pour toute information complémentaire vous pouvez vous adresser :

- au directeur sur RDV,
- au secrétariat du RPC
- par mail à rpcmorinie@gmail.com

Aucun enfant ne sera accepté au Centre de loisirs sans inscription et règlement préalable.

Les parents s'engageront à signaler au directeur ou au responsable tout changement.

Article 4 : Tarifs et Modalités de paiement

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 062-200083327-20251014-2025_16-DE

TARIFS

Les tarifs sont déterminés par délibération du conseil syndical du RPC de la Morinie et établis en fonction du quotient familial de la famille.

Les tarifs s'appliquent à la ½ journée. Le tarif pour une journée équivaut à 2 demi-journées.

En cas d'absence de justificatif de quotient familial, le tarif plafond sera appliqué.

MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement s'effectue à la réservation pour la totalité de la période sur la plateforme de réservation.

DELAIS DE RESERVATION

Pour le mercredi : au plus tard le vendredi 12h00

Pour la semaine des vacances : le délai sera indiqué sur la plateforme de réservation.

Article 5 : Repas, pique-niques, goûter, garderie et transport

- A. **Les repas** : sont à fournir par les familles ; possibilité de faire réchauffer sur place (Micro-onde).
- B. **Les pique-niques** sont fournis par les parents.
- C. **Le goûter** : doit être fourni par les parents. Il peut arriver que le centre de loisirs prévoit un goûter partagé. Dans ce cas les parents seront prévenus à l'avance.
- D. **Transport** : Il n'y a pas de transport par autocar, sauf pour les sorties.
En cas de retard, il est recommandé aux parents d'attendre leur enfant sur le parking du RPC. Dans la mesure du possible, en cas de retard important (supérieur à une ½ heure), le responsable du Centre de Loisirs essayera de contacter les parents pour les informer de l'heure de l'arrivée du car.
- E. **Garderie** : Elle est ouverte de 8h00 à 9h00 et 12h00 à 13h30.
La garderie n'est pas obligatoire. Pendant l'heure de Garderie les enfants jouent aux jeux qu'ils souhaitent sous la surveillance des animateurs / directeur et se détendent avant le début des animations du centre de loisirs.

Article 6 : Maladie et traitements

Seul le directeur est habilité à donner un médicament à l'enfant avec une autorisation écrite des parents et sur présentation de l'ordonnance.

Article 7 : Vêtements

Les tenues des enfants devront être adaptées aux activités proposées. Les enfants devront en outre avoir dans leur sac : une gourde, un chapeau, un vêtement de pluie.

Pour les plus petits, des vêtements de rechange seront indispensables.

Article 8 : La sécurité

Les enfants devront se présenter à l'équipe d'animation dès leur arrivée.

Attention, la responsabilité des animateurs ne sera pas engagée si vous ne leur confiez pas votre enfant.

L'enfant ne devra pas avoir sur lui d'objets dangereux ou de valeur.

Les dégâts occasionnés par les enfants tels que vitres brisées sont à la charge des parents.

Tout enfant dont le comportement est évalué comme inadapté dans la vie de groupe par l'équipe d'animation et après concertation avec la famille sera exclu du Centre de loisirs.

Règlement validé par le conseil syndical en date du 30 novembre 2023 et révisable à tout moment.

Je certifie avoir lu le règlement intérieur et en accepte les modalités

Nom : _____ Prénom : _____

Date : / / Signature :

TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS AU 01/03/2025

Quotient familial	La ½ journée	La journée Garderie du midi incluse	Garderie du matin	Garderie du midi Si demi-journée
Inférieur à 617 €	3,20 €	7,20 €	1,60 €	1,60 €
De 618 € à 900 €	3,40 €	7,70 €	1,80 €	1,80 €
Supérieur à 900 €	3,60 €	8,20 €	2,00 €	2,00 €



TABLEAU DES REVENUS

AN 01/03/2025

NOM		NOM		NOM		NOM	
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8